



COURRIER UNITAIRE AU SUJET DE L'ANNONCE DE LA
REOUVERTURE DES ECOLES ET DES ETABLISSEMENTS LE 11 MAI

Lundi 4 mai 2020

Madame la Directrice Académique de l'Aude,

Personnels et parents d'élèves tiennent à vous faire part de la grande inquiétude suscitée par les annonces du Président de la République puis du Ministre de l'Éducation Nationale et du Premier Ministre sur la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai.

Tout le monde souhaiterait pouvoir reprendre l'école et sortir d'une situation où l'ensemble des élèves subissent les conséquences de la crise et où les inégalités scolaires se creusent.

Le gouvernement a confirmé, en dépit de l'avis de son comité scientifique qui préconise une rentrée uniquement en septembre, la fin progressive du confinement et la réouverture des crèches, écoles et collèges à partir du 11 mai, la situation des élèves de lycées sera appréciée ultérieurement. Cette annonce laisse perplexe dès lors que la certitude des conditions sanitaires de pouvoir par exemple avoir accès à des tests de dépistage du Covid-19 et bénéficier du matériel de protection est loin d'être acquise.

Ainsi les conditions précisées dans la note du Conseil Scientifique du 24 avril seront-elles réunies à compter du 11 mai ? Si l'avis du Conseil Scientifique du 20 avril dit prendre acte de la "décision politique" de rouvrir les établissements scolaires, il affirme aussi que "le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes." Pour cette raison, il "propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre."

En prolongeant au-delà de cette date la fermeture des cafés, restaurants, lieux de culture, etc., le Président de la République a lui-même anticipé le maintien d'une situation de risque sanitaire nécessitant la poursuite de la plus grande vigilance.

Nous n'avons pas la prétention de connaître l'ensemble des procédures à appliquer. Mais en pareilles circonstances, nous demandons à ce que les préconisations sanitaires pour la protection optimale de toutes et tous soient strictement respectées. Ce sont des conditions sine qua non à la reprise.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les risques encourus par les élèves, les personnels et la population devront conduire à différer l'ouverture des écoles et des établissements scolaires prévue à partir du 11 mai.

Notre position est claire : tant que les conditions sanitaires ne sont pas garanties, la réouverture des établissements scolaires n'est pas envisageable.

En tout état de cause, les éléments suivants nous semblent incontournables :

- la mise en place d'une politique massive de tests qui devra correspondre aux préconisations du conseil scientifique et de l'OMS ;
- la désinfection des écoles, services et établissements scolaires qui ont été fréquentés pendant la période de confinement avec des dotations en matériel spécifique (équipements, masques, gants, visières...) et une protection adaptée ;
- la fourniture des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques chirurgicaux ou FFP2, visières) en quantité suffisante pour les agents et les élèves adaptés à la situation de travail de chacun ;
- les personnels dont la santé ou la pathologie le nécessite ou qui ont des personnes à risque dans leur entourage, doivent bénéficier des mesures d'éloignement du travail et avoir un suivi médical tel que prévu par le décret 82-453 modifié ;
- les élèves dont la santé ou la pathologie le nécessite, celles et ceux dont les parents souffrent de grandes pathologies, et celles et ceux dont les parents ne souhaitent pas un retour à l'école, doivent pouvoir être exemptés du retour en présentiel ;
- des garanties concernant la limitation des effectifs par groupes dès le retour des élèves (retour qui ne peut être simultané de celui des adultes), pour permettre la distanciation sociale exigée par ailleurs, et ce pour l'ensemble des niveaux et tous les lieux fréquentés par les élèves et personnels (cantine scolaire, internats, couloirs etc.) ;
- des garanties concernant la désinfection régulière des locaux et du matériel tout au long des temps d'occupation ou d'utilisation ;
- la mise en place de procédures adaptées à chaque fonction et chaque lieu afin de garantir l'hygiène et la sécurité de toutes et tous ;
- la formation aux principes et mises en œuvre pratique des activités compatibles avec les gestes barrières, des distanciations physiques à respecter et des pratiques de désinfection des espaces pédagogiques et de travail.

Depuis le 14 avril 2020, le ministère consulte les organisations représentatives des personnels, des parents d'élèves et le CNVL. Nous avons formulé nos propositions, nos attentes pour que la reprise, quand et là où elle aura lieu, se passe du mieux possible en termes de sécurité pour toutes et tous. M. le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé, le 21/04/2020 devant la représentation nationale, une organisation dont les personnels et leurs organisations syndicales sont convaincus qu'elle est précipitée, et qui dans les grandes lignes a été retenue dans le plan de déconfinement présenté le 28 avril par le Premier Ministre, à l'exception de la mise en suspens de la réouverture des lycées. A l'avenir, nous demandons à ce que les propositions de Monsieur Blanquer à l'issue d'audiences nous soient présentées afin que nous puissions faire part de nos réactions, cela pourrait avoir lieu en multilatérale et dans le cadre des instances de dialogue social ministériel : CTMEN, CHSCTMEN et CSE avant toute reprise éventuelle et avant la communication au grand public.

Nous vous demandons de vous assurer que ces mesures seront présentées dans les instances de dialogue social local (niveaux académiques et départementaux).

Enfin, des établissements scolaires ont été réquisitionnés ces dernières semaines pour

permettre d'héberger des personnes sans domicile ou en grande précarité de logement et leur permettre de s'isoler, d'être soignés, de se reposer pour guérir. Partout où les préfetures et agences régionales de santé estiment que la réquisition demeure nécessaire au-delà du 11 mai 2020, les établissements doivent demeurer fermés pour que la politique nationale de santé face au Covid19 ne soit pas fragilisée.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Académique ou Madame la Préfète, en l'expression de nos salutations respectueuses.